

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vente par adjudication de la propriété communale située 21 rue Pen Ar Steir

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale de la commune, il est proposé de céder par voie d'adjudication la propriété communale inoccupée, située 21 rue Pen ar Steir, avec une mise à prix à 294 000 euros.

La ville de Quimper est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 21 rue Pen ar Steir dans le quartier du centre-ville. Ce bien, qui était mis à disposition auprès de plusieurs associations, est libre de toute occupation depuis le 5 décembre dernier.

Inclus dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, secteur des faubourgs, il est identifié comme immeuble de qualité architecturale.

Il est par ailleurs classé en zone UAb (cd) au plan local d'urbanisme, à 100% en zone blanche du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI) et dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénouvellement Urbain.

Le bien cadastré section BN n°32, d'une surface foncière d'environ 279 m², est constitué d'une maison d'habitation en pierre sous ardoise de début de siècle dernier, édifiée sur quatre niveaux dont un sous-sol côté rue qui se trouve en rez-de-jardin à l'arrière et d'un grenier. La surface utile est de 210 m².

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale de la ville, il est proposé de le céder en l'état, pour en faire un seul logement. Après consultation des domaines, la cession se ferait par voie d'adjudication avec une mise à prix à 294 000 €.

Cette procédure se fondera sur un cahier des charges rédigé par notaire. Les frais liés au transfert de propriété, dont les frais liés à l'adjudication, seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – de décider la cession en l'état pour un logement, par voie d'adjudication de l'immeuble situé 21 rue Pen ar Steir moyennant l'enchère la plus élevée et sur la base d'une mise à prix à 294 000 €.

2 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à désigner un notaire pour l'élaboration du cahier des charges et la mise en vente dudit bien, à réaliser les mesures de publicité et à signer tous les actes à intervenir.